

Biggie Group
Société par actions simplifiée
Au capital de 28.695.635 euros
Siège social : 125, rue de Saussure – 75017 Paris
913 590 618 RCS Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT

**ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024**

[...]

RESOLUTION 1

Modification du premier paragraphe l'Article 13 (Comité Stratégique) des statuts de la Société

L'Assemblée,

Statuant dans les conditions de quorum et de vote des assemblées générales extraordinaires,

Connaissance prise :

- du rapport du Président, et
- des statuts de la Société.

Décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 13 (*Comité Stratégique*) des statuts de la Société, afin de corriger une erreur matérielle liée au fonctionnement du Comité Stratégique et à sa composition effective, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« Le Comité Stratégique est composé d'un maximum de sept (7) membres, qui sont des personnes physiques ou morales, Associées ou non de la Société, ainsi que d'un maximum de deux (2) censeurs (sans voix délibératives). »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

[...]

RESOLUTION 5

Nomination de Fiderec Audit en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire de la Société

L'Assemblée,

Statuant dans les conditions de quorum et de vote des assemblées générales ordinaires,

Décide de nommer en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à la date (i) des décisions de l'assemblée générale annuelle ou, le cas échéant, (ii) de l'associé unique, statuant en 2030 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2029 :

- **Fiderec Audit**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 6, rue de Musset – 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 306 562 844.

Laquelle a accepté par avance lesdites fonctions précisant qu'elle n'est dans aucune situation d'incompatibilité ou d'interdiction visée par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

RESOLUTION 6

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Assemblée,

Statuant dans les conditions de quorum et de vote des assemblées générales ordinaires,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes pour remplir toutes formalités prévues par la loi auprès des administrations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

*

<i>Signé conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique DocuSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.</i>
--

CERTIFIE CONFORME

Olivier Goulon

Biggie Group

Par : M. Olivier Goulon
Président